LE NIVOT
l'école du vivant

Chères familles,

Nous vous informons que les préinscriptions pour l'année scolaire à venir sont désormais ouvertes. Afin de faciliter le processus et garantir une gestion efficace, nous vous encourageons à vous préinscrire en priorité via notre **plateforme de préinscription en ligne**, EcoleDirecte.

https://preinscriptions.ecoledirecte.com/?RNE=0291208F

Si, pour une raison quelconque, vous ne pouvez pas effectuer votre préinscription en ligne, nous vous prions de bien vouloir compléter le dossier papier qui vous a été remis.

En cas de réponse favorable (ou de validation Parcoursup pour les BTS), merci de renvoyer le dossier d'inscription avec les documents complémentaires demandés (non mis sur la plateforme). Il n'est pas nécessaire de compléter l'entièreté du dossier papier.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions ou besoin d'assistance.

L'équipe de l'École Le Nivot

LE NIVOT
l'école du vivant

Procédure préinscription en ligne

Nous vous remercions de renseigner le formulaire de préinscription en ligne en veillant à bien compléter toutes les informations.

Étape 1

1. *Renseignements Responsable(s)*

Compléter le premier responsable légal

Cliquer sur le bouton « Ajouter un conjointe » ou « Ajouter un responsable à une autre adresse »

Renseigner précisément la fiche du second responsable légal

Rq : Apprenant majeur sans responsable légal : veillez compléter vos coordonnées dans « Renseignements Responsable(s) » et « Renseignements Élève(s) ».

2. *Renseignements Élève(s)*

Saisir tous les prénoms de l'élève ou apprenant en conformité avec la pièce d'identité ou le livret de famille (dans "Autres prénoms" indiquer les 2ème, 3ème… prénoms séparés par un espace)

Les accents et trémas doivent impérativement figurer conformément aux pièces d'identité ou au livret de famille.

Rq : Apprenant majeur sans responsable légal, votre lien de parenté = « Élève lui-même »

Étape 2

L'École prendra contact avec vous.

Étape 3

Validation de l'inscription :

- ⇨ Voie scolaire : signature du contrat de scolarisation
- ⇨ Voie par alternance : signature du contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou formation continue et de la convention de formation.

IMPORTANT : La préinscription ne vaut pas inscription